

# PBC 6043 – PROCÉDÉS ET MÉTHODES EN HISTOPATHOLOGIE – 3 CRÉDITS

Automne 2018



**AVIS :** Le Département de pathologie et biologie cellulaire se réserve le droit de modifier sans préavis l'horaire ci-joint.

**RESPONSABLE :** Le Département de pathologie et biologie cellulaire de la Faculté de médecine.  
**Docteur Louis Gaboury :** [louis.gaboury@umontreal.ca](mailto:louis.gaboury@umontreal.ca)

**PROFESSEURS :** :  
Dr Louis Gaboury  
Dre Dominique Trudel  
Dre Liza Boucher  
Dr David Stephen  
Dr Mathieu Pelletier  
Dre Lilia Maria Sanchez  
Dre Roula Albadine  
Dr Louis Lamarre  
Dr Benjamin Ellezam  
Dre Léonie Beauchamp

**HORAIRE :** Des **cours** sont prévus les lundis et mardis entre le 4 septembre et le 10 décembre 2018. Voir la répartition dans le calendrier.  
L'**examen intra** est fixé au mardi 16 octobre 2018, de 9h à 12h.  
L'**examen final** est fixé au lundi 17 décembre, de 9h à 12h.

**PROGRAMME :** Microprogramme 2-512-6-0 option pathologie moléculaire et médecine personnalisée

Maîtrise 2-512-1-0 option pathologie moléculaire et médecine personnalisée

**TGDE :** Département de pathologie et biologie cellulaire (Katherine David poste : 6288)

Horaire révisé : juin 2018

## **DESCRIPTION DU COURS**

Le cours PBC 6043 est un cours sur les notions fondamentales concernant les spécimens tissulaires, depuis le prélèvement jusqu'à l'obtention d'un diagnostic histologique. Leçons théoriques assorties de travaux pratiques dans les plateformes technologiques et laboratoires de recherche spécialisés participants. Ce cours sera donné par un groupe de professionnels qui travaillent dans les centres de recherches affiliés à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

## **OBJECTIFS GÉNÉRAUX**

L'objectif principal est de fournir une connaissance de base des spécimens tissulaires, des notions élémentaires concernant la manipulation des échantillons et une initiation aux méthodes d'analyse utilisées en histopathologie.

## **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

Les objectifs spécifiques communs à l'ensemble des activités de ce cours sont de :

1. Le cours comprend une série de notions portant la transformation d'un échantillon primaire depuis le prélèvement jusqu'au diagnostic histologique;
2. Les leçons théoriques et pratiques porteront sur les sujets suivants : Anatomie macroscopique appliquée, état frais, prélèvement d'un échantillon secondaire, Ischémie, autolyse, fixation, circulation, inclusion, coupes au microtome, colorations de base, utilisation du microscope, histologie des tissus épithéliaux et mésenchymateux;
3. Les principe d'interprétation, lésion cellulaires élémentaires, artéfacts, résolution de problèmes et contrôle de la qualité.

## **ÉVALUATION**

Deux examens théoriques de 30% et 70%. Aussi, une note pourrait être attribuée à la participation aux travaux pratiques ou travaux de groupe, s'il y a lieu. De plus, 5% de la note finale tiendra en compte les fautes de français écrit.

## **MODALITÉS PÉDAGOGIQUES**

Cours théorique de 3 crédits en 15 sessions en salle de cours avec une série de travaux pratiques en lien avec les notions acquises. Les travaux pratiques se dérouleront dans les plateformes technologiques et les laboratoires de recherche spécialisés participants.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- Notes de cours
- Protocoles et références bibliographiques pertinentes seront fournis à l'étudiant pour chacune des activités proposées
- Autres références de lectures seront proposées

**PBC 6043 – PROCÉDÉS ET MÉTHODES EN HISTOPATHOLOGIE – 3 CRÉDITS**

Automne 2018

<b>SEPTEMBRE 2018</b>				
Mardi	04-09-2018	9h-12h	Principes d'anatomie générale et survol de la préparation des spécimens – Dr Gaboury	Local: R-820 Pavillon : Roger-Gaudry
Lundi	10-09-2018	9h-12h	Éthique et législation de l'utilisation des tissus en recherche Dre Trudel	Local: R-820 Pavillon : Roger-Gaudry
Mardi	18-09-2018	9h-12h	Principes de macroscopie/état frais/ préparation des échantillons de bio banque – Dre Boucher	Local: R-820 Pavillon : Roger-Gaudry
Lundi	24-09-2018	9h-12h	Principes de fixation et artefacts associés – Dre Grosset	Local: R-820 Pavillon : Roger-Gaudry
<b>OCTOBRE 2018</b>				
<b>ACTION DE GRÂCE LE LUNDI 8 OCTOBRE 2018</b>				
Lundi	15-10-2018	9h-12h	Colorations de base et artefacts associés – Dr Stephen	Local: R-820 Pavillon : Roger-Gaudry
<b>Mardi</b>	<b>16-10-2018</b>	<b>9h-12h</b>	<b>Examen intra – Dr Gaboury</b>	<b>Local: R-820 Pavillon : Roger-Gaudry</b>
Lundi	22-10-2018	9h-12h	Principes de coupes (microtome et cryostat) et artefacts associés – Dre Grosset	Local: R-820 Pavillon : Roger-Gaudry
<b>NOVEMBRE 2018</b>				
Lundi	29-10-2018	9h-12h	Lésions élémentaires : inflammation, nécrose – Dre Sanchez	Local: R-820 Pavillon : Roger-Gaudry
Lundi	05-11-2018	9h-12h	Utilisation du microscope et identification des structures de base – Dr Pelletier	Local: R-820 Pavillon : Roger-Gaudry
Lundi	12-11-2018	9h-12h	Lésions élémentaires: néoplasie – Dre Albadine	Local: R-820 Pavillon : Roger-Gaudry
Lundi	19-11-2018	9h-12h	Procédés associés au matériel hématologique – Dr Lamarre	Local: R-820 Pavillon : Roger-Gaudry
Lundi	26-11-2018	9h-12h	Procédés associés au matériel cérébral et neuromusculaire Dr Ellezam	Local: R-820 Pavillon : Roger-Gaudry
Lundi	03-12-2018	9h-12h	Principes directeurs de contrôle de qualité – Dr Beauchamp	Local: R-820 Pavillon : Roger-Gaudry
Lundi	10-12-2018	9h-12h	TP : révision de la matière et préparation à l'examen final – Dr Gaboury	Local: R-820 Pavillon : Roger-Gaudry
<b>Lundi</b>	<b>17-12-2018</b>	<b>9h-12h</b>	<b>Examen final – Dr Gaboury</b>	<b>Local: R-820 Pavillon : Roger-Gaudry</b>

Note : Les dates peuvent être sujettes à changement, ainsi que le local de classe.

### **Renseignements et directives**

#### **Règlement des études de cycle supérieur**

Retard dans la remise des travaux (article 32), plagiat et fraude (article 37)

Les pénalités de retard et la politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours.

Tous les étudiants sont invités à consulter le site web [www.integrite.umontreal.ca/](http://www.integrite.umontreal.ca/) et à prendre connaissance du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

L'étudiant se doit d'être très vigilant à l'égard du plagiat particulièrement lorsqu'il utilise des **sources d'informations** autant dans le cadre d'un travail écrit que d'un examen. Vous êtes invités à consulter le document qui suit pour mieux comprendre la manière de citer ou d'utiliser un texte ou une partie de texte afin d'éviter de vous placer dans une situation de plagiat. Le sens de plagiat peut varier d'un pays à l'autre. Dans le cadre du présent cours, les indications de l'Université de Montréal à l'égard du plagiat prévalent sur toute autre définition ou sens donné au plagiat.

Politique relative aux examens différés (article 51 et 97)

La mention F\* est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à un examen à moins que celui-ci ne justifie son absence auprès du responsable de programme en présentant par écrit un motif valable dans les huit jours ouvrables. On entend par motif valable, un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat médical. Toute demande d'examen différé présentée après le temps prescrit à cet effet sera automatiquement rejetée à moins d'un motif indépendant de la volonté de l'étudiant (ex. situation de coma, etc.).

#### **Outil pédagogique**

Le Guide de présentation d'un travail écrit publié par la Faculté de l'éducation permanente vise à faciliter l'encadrement au regard du respect des normes de présentation et de l'utilisation des sources bibliographiques, contribuant ainsi au développement d'habiletés transférables.

<http://fep.umontreal.ca/documents/pdf/guidepresentation.pdf>

#### **StudiUM**

Le site Internet Studium des cours est mis à disposition à partir du réseau interne de l'Université. Les étudiants ont accès illimité au site durant toute la session, et ce depuis le réseau interne de l'Université comme depuis leurs propres connections Internet.

Pour avoir accès au site, l'étudiant doit être dûment inscrit à l'Université et être détenteur d'un UNIP, ce qui lui donnera accès à son portail UdeM.

Pour obtenir un UNIP, voir les indications à l'aide du lien Internet suivant :

<http://www.etudes.umontreal.ca/dossier/unip.html>

## Dates importantes

- 19 septembre 2018 : Date limite pour la modification d'un choix de cours ou l'annulation sans frais d'un cours. (À moins qu'une autre date ne soit inscrite à l'horaire du cours.)
- 9 novembre 2018 : Date limite pour l'abandon du cours - avec frais. (À moins qu'une autre date ne soit inscrite à l'horaire du cours.)

Ces dates sont présentées sur le site de l'UdeM :

<http://www.etudes.umontreal.ca/calendrier/index.html>

## Absence non justifiées

L'absence « non justifiée » lors d'une évaluation entraîne malheureusement un échec. Étant donné que les dates des évaluations sont connues à l'avance par l'étudiant, ce dernier a la responsabilité d'aviser la responsable du programme « avant l'évaluation » afin de prendre entente. Ces éléments sont précisés aux articles 30 et 31 des Règlements pédagogiques de cycles supérieurs.

## Services

Service de soutien à l'apprentissage du Centre étudiant

[www.csedc.umontreal.ca/apprentissage/](http://www.csedc.umontreal.ca/apprentissage/)

Centre de communication écrite

[www.cce.umontreal.ca/](http://www.cce.umontreal.ca/)

Direction des bibliothèques

[www.bib.umontreal.ca/a-propos](http://www.bib.umontreal.ca/a-propos)

Aide à la persévérance scolaire offert à la FEP

Monsieur Pierre Cantin : 514-343-6111 poste 7443

Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap : [www.bsesh.umontreal.ca](http://www.bsesh.umontreal.ca)

## Enregistrement du cours

L'enregistrement du cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours.

L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps.